

SEANCE DU 24 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre juin, à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de SAUTERNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DESCAMPS, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13 juin 2014

Présents : MM. MAROT Yann – MAYEUR Francis – de VAUCELLES Gabriel – Mme TRACOU Nathalie – M DELAS Alexandre – Mmes GRANIE Alison – MARTINEZ Véronique – M SANCHEZ Henri – Mmes LONGO Christine – DUPRAT Sylvie – M DESPUJOLS Guy – Mme SCHROBILTGEN VOLLE Florence

Absents : Mme RODIER Martine – M GUIGNARD Philippe

✚ Décision 32_2014_06 : Décision modificative 1 – Budget assainissement

DEPENSES	Compte 020	Dépenses imprévues	- 0.38 €
	Compte 1641	Emprunts en euros	+ 0.06 € ²
	Compte 1687	Autres dettes	+ 0.32 €

✚ Décision 33_2014_06 : Rétrocession de la parcelle 644 AU SMIVOM du Sauternais

Monsieur le Maire indique que l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2013 concernant le périmètre de protection du captage de la source de Labouray fait apparaître que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée 644 section A correspondant au lavoir et à un chemin rural.

Par courrier en date du 13 mai 2014, le SMIVOM demande la rétrocession de ce bien pour faciliter la gestion du périmètre de protection. Les frais d'actes seront intégralement à la charge du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la rétrocession du bien cadastré A 644
- Autorise monsieur le Maire et monsieur Gabriel de VAUCELLES à signer toutes pièces s'y rapportant
- Demande au SMIVOM du Sauternais la prise en charge intégrale des frais d'actes

✚ Décision 34_2014_06 : Tarif cantine garderie 2014-2015

Monsieur le Maire propose la modification des tarifs de cantine garderie pour l'année scolaire 2014-2015 à savoir :

Cantine

- Commune : 2.30 €
- Hors commune : 2.75 €
- Adultes : 4.60€

Garderie commune

Tarif matin 0.65 €
Tarif TAP 0.25 €
Tarif soir 0.90 €

Garderie hors commune

Tarif matin 0.70 €
Tarif TAP 0.35 €
Tarif soir 1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les tarifs proposés.

✚ Décision 35_2014_06 : Rénovation groupe scolaire – Demande de subventions et autorisation signature travaux

Monsieur le maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation de la chaufferie de la maternelle de SAUTERNES devenue vétuste et énergivore.

Monsieur le maire précise que l'ensemble de ces travaux est estimé à 25 682.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la réhabilitation de la chaufferie
- Sollicite l'attribution d'une subvention du CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Adopte le plan prévisionnel de la dépense établi comme suit :
Coût des travaux HT 21 402.00 HT €
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour procéder aux appels à concurrence
- Autorise monsieur le maire à passer les marchés
- Autorise monsieur le maire à passer et à régler toute convention, commande ou acte nécessaire à la réalisation de ce programme.
- Charge monsieur le maire d'approuver les dossiers d'études ainsi que toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à ce programme.

✚ Décision 36_2014_06 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAUTERNES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAUTERNES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAUTERNES soutient les demandes de l'AMF:

- o réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- o arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- o réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2013.

Après vote, les membres du conseil municipal choisissent :

Titulaires

- Jean Michel DESCAMPS
- Yann MAROT
- Francis MAYEUR

Suppléants

- Gabriel de VAUCELLES
- Henri SANCHEZ
- Véronique MARTINEZ

Questions diverses

Le dossier de la location du 07 rue principale (ex boulangerie) est évoqué. Un nouveau candidat a été reçu. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour rien n'a été confirmé.

Monsieur le Maire évoque le problème de la numérotation des quartiers. Messieurs DELAS, MAROT, MAYEUR, de VAUCELLES travaillent sur ce dossier et présenteront en conseil municipal leurs conclusions.

Nathalie TRACOU s'inquiète du remplacement de l'agent de l'agence postale. Monsieur le Maire lui explique qu'il est parfaitement conscient de la fermeture de l'agence postale lors des congés de l'agent cependant se pose la problématique de la formation d'un agent remplaceant et de ses disponibilités. De plus, rien n'oblige la commune à avoir un service continu lors des vacances.

Lecture faite et après approbation du présent compte-rendu, ont signé au registre les conseillers présents.